

Le 15 juin 2009

## **L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance de l'Ontario accueille chaleureusement le rapport de M. Charles Pascal**

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance accueille chaleureusement les recommandations du rapport de M. Charles Pascal intitulé *Dans l'optique de notre meilleur avenir – Mise en œuvre de l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario*, publié aujourd'hui.

« C'est une très bonne journée pour les enfants de l'Ontario, affirme Lois Mahon, présidente du conseil de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Le rapport de M. Pascal reconnaît que l'éducation de la petite enfance, par le biais de son curriculum axé sur le jeu, est bénéfique au développement des enfants. Nous sommes enthousiastes à l'idée de poursuivre un dialogue avec le gouvernement, nos membres, les parents et le secteur dans le but d'améliorer l'éducation de la petite enfance partout en Ontario. »

Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance ont des compétences uniques qui leur permettent, entre autres choses, d'évaluer les besoins et le stade de développement des enfants dans tous les aspects du développement; de concevoir des curriculums qui répondent aux besoins, au stade de développement et aux intérêts des enfants; de planifier des programmes et des milieux de jeu et d'activités qui aident les enfants à progresser dans leur développement; et de maintenir des contextes d'apprentissage affectif et social qui sont sains pour les enfants.

Selon les recommandations du rapport, la meilleure formule pour le Programme d'apprentissage des jeunes enfants serait de mettre sur pied des équipes formées d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance et d'enseignantes et d'enseignants. Il existe déjà des exemples de telles équipes en Ontario. Si l'on combine les points forts de ces deux professions, ce sont les enfants qui en bénéficient.

« L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) veille à ce que seules les personnes qualifiées et compétentes soient inscrites à titre de membres, explique Dainora Juozapavicius, registrateur de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Nous avons bien hâte de travailler en collaboration avec nos membres et le gouvernement pour mettre sur pied un modèle d'apprentissage qui reconnaît le rôle important que jouent nos membres dans l'éducation de la petite enfance, à titre de professionnels qualifiés et réglementés. »

La loi régissant la création de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance a été adoptée par le gouvernement de l'Ontario en 2007. Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance travaillent dans toute une variété de milieux, y compris, mais sans s'y limiter, les programmes pour les nourrissons, les bambins et les enfants d'âge préscolaire (y compris les programmes offerts dans les garderies et les garderies éducatives).

